

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. BARRIOL

Le cinquantième rapport du bureau fédéral suisse des assurances

Journal de la société statistique de Paris, tome 79 (1938), p. 25-27

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1938__79__25_0

© Société de statistique de Paris, 1938, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

Le cinquantième rapport du Bureau fédéral suisse des Assurances.

Il ne reste plus du Bureau fédéral d'origine (1885), dont le directeur était M. Kummer, que MM. Schaertlin et Mosselet (noms bien connus et estimés de leurs collègues actuaire); MM. Moser, Trefzer, Frey, Meeir....., dont les noms sont encore présents à notre mémoire, ont disparu.

Les opérations directes en Suisse ont donné 365,5 millions de francs suisses de primes encaissées en 1935 contre 353,5 en 1934, soit une légère augmentation de 3,4 %; cette somme ne concerne que les assurances par des Sociétés anonymes, à l'exclusion des établissements publics, caisses d'État ou autres, dont les encaissements sont à peu près du même ordre de grandeur; le total des primes encaissées étant en effet d'environ 749 millions.

On peut rappeler pour mémoire qu'en 1886, le montant des primes encaissées était de 22 millions.

Ce sont naturellement les branches autres que l'incendie et les transports qui ont le plus progressé; ces deux branches, qui encaissaient à cette époque 33 % des primes, ne constituent plus que 7 % des recettes, tandis que les assurances vie et accidents sont passées de 66 à 88 %.

Le Rapport débute par un très bel historique montrant l'influence de la guerre et des dépréciations monétaires; il insiste sur la nécessité des Réserves, qui doivent être calculées avec la plus grande prudence et il démontre leur mécanisme, hélas ignoré, de la plupart de nos réformateurs soi-disant sociaux. Les observations sur les placements montrent que le Bureau n'admet pas de valeurs fictives telles que des valeurs actuarielles si chères à quelques-uns de nos compatriotes et même à notre Contrôle, qui devrait bien s'inspirer des saines idées exprimées par la Suisse. C'est une excellente leçon de bon sens dont on devrait, si l'on était raisonnable, en France, tenir le plus grand compte.

En ce qui concerne la répartition des Sociétés par nationalités, on en trouve 71 en 1886, dont 22 suisses, 21 allemandes, 23 françaises, 4 anglaises et 1 italienne; en 1935, 70 Sociétés peuvent opérer, dont 43 suisses, 4 allemandes, 15 françaises, 5 anglaises, 2 italiennes et 1 hollandaise. Le Bureau insiste beaucoup sur cette modification dans la répartition et en analyse les raisons; il regrette vivement que certains pays (dont la France) se désintéressent complètement de l'extension à l'étranger de leurs Compagnies d'assurances, et il montre l'intérêt de ce développement.

Le Rapport passe ensuite en revue l'évolution des idées maîtresses qui l'ont dirigé depuis sa fondation. En 1886, ce qui dominait avant toute chose, était la sécurité financière; sans l'abandonner naturellement, le Bureau fédéral s'est ensuite préoccupé de la sécurité juridique nationale ou internationale qui paraît avoir été fort

bien comprise et qui a certainement empêché la fondation de Sociétés douteuses ou d'entreprises peu recommandables.

Nous allons maintenant résumer brièvement l'étude des grands groupes d'assurances :

ASSURANCES- VIE

A fin 1935, il existait 413.688 polices assurances-décès pour 2,974 milliards de francs suisses de capitaux assurés, sur lesquelles 605 seulement pour 12 millions étaient contractées en monnaies étrangères.

L'analyse des causes d'extinction montre une augmentation sensible des rachats et des réductions, avec moins de résiliations, (le même phénomène a été constaté en France).

Pour donner des précisions : 2 % des polices s'éteignent normalement, tandis que 4,15 % ont des extinctions anormales.

Les assurances populaires qui ne sont pas comprises dans les nombres indiqués plus haut, sont toujours en progression (environ 10 %); elles représentent un peu plus de 1 milliard de capitaux assurés.

Au total, les grandes assurances, les populaires et les assurances de groupes qui paraissent se développer forment un ensemble de 4,156 milliards de capitaux assurés dont 4,114 par les Sociétés suisses.

La moyenne des assurances, 7.018 francs pour les grandes, paraît en diminution, tandis que la moyenne relative aux populaires, 1.591 francs, est en augmentation.

Les rentes individuelles sont au nombre de 19.330 pour 22,5 millions de rentes; les rentes de groupes (invalidité, retraites de vieillesse, veuves, orphelins) représentent un montant de 2.565.000 francs pour les rentes différées et de 3.908.000 pour les rentes en cours de service.

L'ensemble des Réserves mathématiques — compte tenu des corrections usuelles (échéance des primes et des rentes), on oublie bien souvent que cette correction représente près de 5 % des capitaux — s'élève à 1.572 millions, dont 1.549 pour les Sociétés suisses. Les Sociétés étrangères sont en sensible diminution par suite de transferts récents de portefeuilles à des Sociétés suisses.

Les placements donnent lieu à une étude fort bien faite et très détaillée qui met en évidence le soin apporté à ce travail important par le Bureau fédéral; elle indique les différences entre les Sociétés indigènes et les Sociétés étrangères : c'est ainsi que les gages immobiliers représentent 58 % des placements des Sociétés suisses et seulement 21 % pour des Sociétés étrangères qui, par contre, possèdent 52 % de titres mobiliers contre 13 % aux Sociétés suisses. Les prêts aux corporations qui sont insignifiants pour les Sociétés étrangères, représentent 13 % des placements des Sociétés suisses.

Le taux de placement moyen des capitaux en 1935 ressort à 4,51 % pour les sociétés suisses contre 4,57 pour les étrangères; ces taux paraissent diminuer.

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS, INCENDIE ET DOMMAGES DIVERS

La reprise des affaires mondiales a eu pour effet une très légère augmentation des primes (7,7 millions), alors qu'on avait constaté des diminutions annuelles de l'ordre de grandeur de 20 à 34 millions depuis 1931.

Le montant des primes encaissées en 1935 s'est élevé à 283 millions, dont 104 pour les assurances accidents, 91 pour la responsabilité civile, 42 pour l'incendie, 17 pour les transports, 10 pour l'automobile, et 19 pour les autres branches.

Les Sociétés suisses ont encaissé 125 millions, soit 44 % de l'ensemble, bien qu'elles soient 29 contre 24 étrangères.

Il paraît intéressant d'indiquer le rapport des dépenses pour sinistres aux primes.

Circulation, 70 %; individuelles, 60 %; écoliers, 105 %; accidents véhicules, 74 %; agricoles, 88 %; bétail, 79 %, etc....

RÉASSURANCES

Cette branche fait également l'objet d'une intéressante étude. Elle paraît en décroissance depuis 1931, malgré une très légère augmentation en 1935. Les primes encaissées s'élèvent à 296 millions.

Le Rapport donne ensuite, comme d'habitude, une masse considérable de renseignements détaillés sur toutes les Sociétés autorisées.

Je ne puis résister à citer les conclusions du Rapport préliminaire. « On peut dire que l'assurance sur la vie est une épargne en commun. Dans une caisse d'épargne, chaque déposant peut retirer son avoir quand bon lui semble, sauf à respecter certains délais; dans l'assurance sur la vie, l'assureur ne verse à chacun sa part que dans des circonstances bien déterminées dépendant de la vie ou de la mort de l'assuré; le rachat, qu'on est obligé de prévoir, est une entorse au système. De plus, le déposant à la caisse d'épargne ne perçoit jamais plus que ses versements augmentés de ses intérêts; la répartition se fait tout autrement dans l'assurance sur la vie; la famille des assurés qui meurent prématurément touche une somme assurée qui peut représenter vingt ou trente fois le montant des primes payées. En revanche, ceux qui vivent longtemps retirent moins qu'ils n'ont versé : ils ont payé le prix du risque et c'est une dépense qu'ils ne peuvent récupérer.

« Par malheur, celui qui dit épargne, dit en même temps endettement, car il faut placer les économies.....

« A notre époque, on est très sensible aux inconvénients que présentent les dettes : on a abusé du crédit et l'on en voit les suites désastreuses; on prend de multiples mesures pour protéger les débiteurs sans examiner toujours avec assez de soin la situation du créancier. Quelles seront les conséquences de cette attitude? Chacun l'ignore. Il serait déplorable que les Sociétés d'assurances en fussent les victimes, car on frapperait ainsi les assurés, c'est-à-dire une foule de personnes qui ont dû se priver pour faire quelques économies. En dernier ressort, les vieillards, les veuves, les orphelins supporteraient le fardeau que d'autres plus habiles auraient su rejeter sur leurs épaules..... Comme toute épargne, l'assurance sur la vie dépend du taux de l'intérêt. Le rendement des capitaux placés contribue à constituer la somme assurée..... Comme on a abusé du crédit, et que beaucoup d'entreprises ont négligé de faire les amortissements nécessaires, notre époque souffre beaucoup de la charge des intérêts; les auteurs qui en contestent la légitimité, trouvent de l'écho chez de nombreux auditeurs. Il faudrait pourtant faire les distinctions nécessaires. Nous devons avoir pitié du débiteur honnête ruiné par des circonstances que les plus grands efforts ne lui ont pas permis de vaincre; en revanche, l'homme léger qui emprunte pour s'amuser, mérite de subir les conséquences de son imprévoyance, même si elles sont dures.....

« L'assurance sur la vie est liée à l'avenir de notre civilisation. Bien que l'horizon soit chargé de nuages, nous ne devons pas désespérer. Notre race a vaincu bien des difficultés : il ne semble pas que sa vertu soit épuisée..

« L'assurance est une magnifique œuvre d'entr'aide. Elle groupe les individus pour leur faire supporter en commun des revers qui écraseraient l'isolé. Dans le monde industriel, elle permet des entreprises inconcevables sans elle, car les hommes sensés refuseraient de mettre toute leur fortune dans une entreprise qu'un incendie ou un naufrage pourrait ruiner. Pour l'amener au degré de perfection auquel elle est parvenue, il a fallu unir l'esprit scientifique à celui des affaires. Il a fallu tempérer l'audace à laquelle sourit la fortune par la prudence la mère de la sûreté. »

Ce sont là des réflexions sensées que tout commentaire viendrait affaiblir. Beaucoup de nos idéologues français auraient intérêt à les connaître. Peut-être les comprendraient-ils, s'ils étaient de bonne foi et non aveuglés par l'esprit de parti.

Les auteurs de ce Rapport sont bien les dignes successeurs de ceux que nous avons cités en commençant et dont je m'honore d'avoir été le correspondant et l'ami.